

Désignation de M. Christophe PERRON en  
tant que personnalité extérieure siégeant  
à la CFVU

## Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 16 janvier 2024

### Délibération 2024/01/CFVU – 1

*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

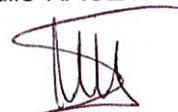
*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la désignation de M. Christophe PERRON en tant que personnalité extérieure représentant un établissement d'enseignement secondaire siégeant à la CFVU.**

Toulouse, le 16 janvier 2024

La Présidente

Odile RAUZY



Nombre de membres : 36  
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0  
Nombre de votes blancs : 0